****

**PROCEDURE D’AFFECTATION EN COURS D’ANNEE**

Rentrée scolaire : septembre 2020

**Admission et affectation en classe de 2nde– 1ère –Terminale**

**Votre enfant est scolarisé dans un établissement d’une autre académie**

**Transmettre uniquement par mail,**

à Monsieur le Recteur, à l’attention de Madame la Cheffe du Service Académique

d’Information et d’Orientation, un dossier constitué de l’intégralité des documents suivants :

* Une demande d’affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l’adresse e-mail du responsable légal
* La photocopie des trois bulletins scolaires de l’année 2019-2020 Particulièrement celui du troisième trimestre, comportant **la décision du conseil de classe**
* L’exéat (certificat de radiation) délivré par l’établissement dans lequel était scolarisé votre enfant
* Pour les élèves mineurs : un extrait d’acte de naissance

* Pour les élèves majeurs : la photocopie de la pièce d’identité
* Le justificatif de domicile dans l’académie de Guyane (photocopie d’une facture d’électricité, d’eau, quittance de loyer ou copie de bail)
* En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l’autorité parentale et fixant la résidence de l’enfant, **ou** le cas échéant l’autorisation de scolarisation de l’autre parent et la copie de sa pièce d’identité
* En cas de mutation : la copie de l’ordre de mutation

**🕿 : 0594 27 20 62 🖷 : 0594 27 20 02 🖳**[**saio@ac-guyane.fr**](mailto:saio@ac-guyane.fr)